

**SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE**  
**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-  
BORINAGE**

**Note à l'attention de l'Assemblée générale ordinaire du CHUPMB**  
**et proposition de décision**

**Réunion du 30 juin 2022**

<b>AG.22-6      Rapport du Commissaire-Réviseur</b>
---

Conformément à l'article L.1523-24 §2 du CDLD, le ou les réviseurs sont nommés par l'Assemblée générale parmi les membres, personnes physiques, personnes morales ou entités quelle que soit leur forme juridique, de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable une seule fois de façon successive au niveau d'un même cabinet ou d'un même réseau.

L'Assemblée générale du 24 juin 2021 a ainsi approuvé la désignation de la société RSM Interaudit, en qualité de Commissaire-Réviseur de l'intercommunale CHUPMB pour les exercices comptables 2021 à 2023.

Le Rapport du Commissaire-Réviseur à l'Assemblée générale pour l'exercice 2021 est intégré au Rapport de gestion 2021 de l'Intercommunale.

**Proposition de décision :**

Il est proposé à l'Assemblée générale du CHUPB, de prendre connaissance du rapport du Commissaire-Réviseur à l'Assemblée générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Stéphane OLIVIER  
Directeur général

